



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2025 à 18h00, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Christian Côté, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

2025-07-147 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session extraordinaire, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR
5. ACHAT DE MODULES DE JEUX - PARC MUNICIPAL
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée

2025-07-148 ACHAT DE MODULES DE JEUX - PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-03-055, la Ville a accordé à Marc-André Paysagiste inc. le contrat pour le réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE l'achat de modules de jeux n'est pas inclus dans la phase 1 du réaménagement du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil convient de devancer l'achat de modules de jeux dans le projet du réaménagement du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix pour les modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission portant le no 1105638 de la firme Jambette datée du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville accepte l'achat des modules de jeux au montant de 100 417,64 \$ plus les taxes applicables, tel qu'indiqué dans la soumission no 1105638 datée du 16 juin 2025 de la firme Jambette.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même l'excédent accumulé non affecté.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Jambette.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 18h19.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière